



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2020

« Pour une mobilisation des réseaux de solidarité de proximité : Etude des régimes d'engagement des bénévoles de l'action sociale de la Croix-Rouge »



Présentation

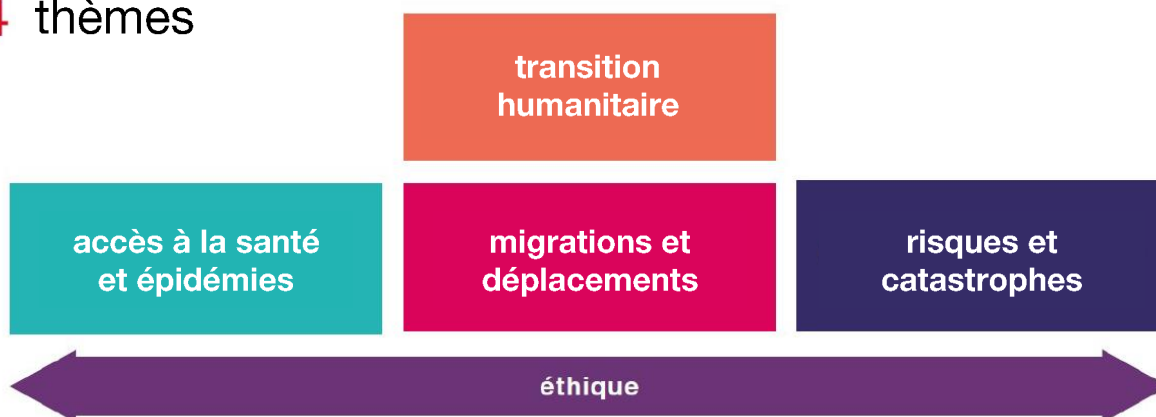
Au cœur des activités de la **Fondation Croix-Rouge française**, une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre.

La Fondation a pour objectif de mobiliser la communauté scientifique à proximité des populations en souffrance, au Nord comme au Sud, pour apporter des réponses concrètes et durables. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, elle finance et accompagne des chercheurs francophones indépendants, en priorité issus des terrains d'intervention, par l'attribution de bourses de recherche postdoctorales sur appels à candidatures. D'une durée d'un an, elles couvrent de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales et proposent des thématiques communes à l'action humanitaire et sociale.

Ces appels portent sur les **4 thématiques de recherche privilégiées** décrites ci-dessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à offrir une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses apportées et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge et la prévention en France et dans le monde.

Aux 4 thématiques de recherche privilégiées s'ajoute un sujet transversal, **l'éthique**, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

4 thèmes



Appel « Pour une mobilisation des réseaux de solidarité de proximité : Etude des régimes d'engagement des bénévoles de l'action sociale de la Croix-Rouge »

Organisation de recherche dédiée à l'action humanitaire et sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des souffrances et des manières d'y répondre, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France et dans les pays en développement, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels, de formation et renforcement des capacités. A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche postdoctorale individuelle de 12 mois** sur le thème de l'engagement bénévole.

Il s'agit du 1er appel à l'attention des chercheurs de **bénévo'Lab**, le programme de recherche de la Fondation dont l'initiative vient de ceux qui mènent les actions de la Croix-Rouge française au quotidien, à savoir les bénévoles.

Les bénévoles travaillent au quotidien en première ligne face aux souffrances que la Croix-Rouge française a pour mission d'alléger. Ils sont les mieux placés pour faire remonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés sur le terrain. L'objectif de **bénévo'Lab** est de permettre aux bénévoles exprimant un besoin de mieux comprendre une problématique sociale, afin de mieux adapter leurs actions, de s'associer à un chercheur, sélectionné et accompagné par la Fondation, qui conduira une recherche en lien direct avec le bénévole pendant un an.

Entre le 2 décembre 2019 et le 10 janvier 2020, un appel à propositions de recherche a été lancé auprès de tous les bénévoles de la Croix-Rouge française. Suite au processus d'évaluation et de sélection, un projet portant sur l'engagement des bénévoles de l'action sociale a été retenu. Le présent appel est donc tiré de la proposition initiale d'un bénévole, et de sa participation active à sa rédaction aux côtés de la Fondation.

Pour que, à travers ce bénévole, les femmes et les hommes engagés au quotidien sur le terrain bénéficient de l'expérience et des résultats de la recherche, et que leur action au service des plus vulnérables en soit renforcée, il est attendu que le/la lauréat/e de cet appel conduise ses travaux en lien direct avec le bénévole à l'origine de ce projet.

Thématique et zone géographique de recherche

Les activités sous contrainte comme les maraudes du SAMU social subissent un renouvellement très fréquent des effectifs de bénévoles. Un simple changement de planning professionnel, une légère modification de l'organisation familiale peuvent suffire à engendrer l'arrêt d'un tel investissement personnel.

Aussi, il arrive souvent que sur une activité comme la maraude la défection ou l'arrêt de l'activité ne soit pas annoncée de façon explicite par le bénévole. Il suffit de ne pas s'inscrire sur un nouveau créneau d'activité, et ceci pendant une certaine durée, pour perdre le contact avec son équipe et l'association. Les responsables d'activité et autres bénévoles engageant beaucoup de temps et d'énergie à recruter de nouveaux bénévoles pour palier à ce turnover n'ont bien souvent pas le temps de prendre connaissance de ces changements de vie conduisant à l'arrêt d'un engagement au sein de leur équipe. Si bien qu'ils ne peuvent efficacement accompagner le bénévole dans ce changement et agir sur cette défection pour, au mieux, en limiter les effets en proposant par exemple d'autres modalités d'engagement correspondant à ses nouvelles disponibilités ou, au moins, maintenir la relation entre le bénévole et son équipe en dépit de l'arrêt de son engagement.

Ainsi, les bénévoles peuvent tirer de l'amertume de ne pas voir l'arrêt de leur engagement regretté ou être un sujet de préoccupation au sein de leur équipe, tandis que les responsables d'activité perdent des bénévoles expérimentés que le recrutement, même conséquent, de profils juniors ne peut compenser à court terme, surtout pour des activités sous contrainte comme les maraudes du SAMU social.

Investir davantage dans le maintien d'un lien avec les bénévoles, en dépit du caractère irrégulier voire de l'arrêt de leur engagement est donc un enjeu important pour la Croix-Rouge française (CRf) et les acteurs associatifs en général, car cela permettrait d'endiguer la perte d'une expérience précieuse. En amont, l'enjeu est de trouver les modalités d'un accompagnement empêchant que les petits changements de vie ne conduisent à un renoncement définitif des bénévoles, et permettant une autre forme d'engagement adaptée au sein de l'association. En aval, l'enjeu est de parvenir à ce que les bénévoles reviennent en conservant un lien malgré la rupture de l'engagement le temps que l'origine de l'arrêt cesse.

L'étude des motivations de l'engagement associatif et « carrières bénévole » est un champ abondamment exploré depuis de nombreuses années par la recherche en sciences humaines et sociales¹, et qui répond à l'enjeu crucial du recrutement pour

¹ Citons notamment :

Léa Marcou, *S'occuper des autres. Comment et pourquoi être bénévole aujourd'hui*, 1976, Fayard.

Dan Ferrand-Bechmann, *Bénévolat et solidarité*, Syros Alternatives, Paris, 1992.

Serge Paugam, « La dynamique de l'engagement humanitaire » dans *Produire les solidarités. La part des associations*, Paris, MIRE, Rencontres et recherches, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Fondation de France, 1997.

Jacques Ion, *La fin des militants ?* Paris, Editions de l'Atelier, 1997.

Lionel Prouteau, « Les différentes façons d'être bénévole », *Economie et statistiques*, n° 311, 1998.

Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

ces acteurs. L'objectif ici est de l'aborder dans le cadre des activités sous contrainte, du fait de leur fort turnover, et sous l'angle de ceux qui ont arrêté de les exercer. L'objet de la recherche est d'étudier l'arrêt d'une activité, de comprendre ses multiples raisons auprès des bénévoles concernés et d'explorer les leviers de fidélisation possibles en dépit de cet arrêt.

Il est attendu des résultats de la recherche qu'ils proposent des clés de compréhension des ressorts de l'engagement et désengagement des bénévoles de l'action sociale de la Croix-Rouge, ainsi que des outils à l'usage des responsables d'activité pour envisager le lien entre bénévole et la CRf sur long terme, et ainsi moins subir au quotidien les défections et donc le turnover. La recherche visera notamment à répondre aux questions suivantes :

- Qui sont les bénévoles de l'action sociale de la Croix-Rouge française aujourd'hui ?
- Quelles sont les raisons de l'arrêt des activités bénévoles sous contrainte ? Sont-elles majoritairement liées à l'activité elle-même ou au contraire relatives à des raisons d'organisation personnelle ?
- Comment les responsables d'activité gèrent-ils ce turnover ? Connaissent-ils les raisons de l'arrêt des activités bénévoles sous contrainte et comment agissent-ils pour éviter que le lien avec le bénévole ne se délite ? Des initiatives locales efficaces sont-elles observables et quelles seraient leurs modalités d'essaimage ?
- Comment aider les bénévoles à demeurer engagés au sein de la Croix-Rouge française ? Comment capitaliser sur des bénévoles expérimentés et très bien formés et pérenniser leurs engagements en accompagnant mieux leur rupture ? Quels sont les leviers de fidélisation possibles en dépit de cet arrêt ?

Parmi les multiples angles d'approches possibles, la Fondation encourage à explorer notamment celui de la localisation des antennes de la Croix-Rouge française en France métropolitaine. Les antennes présentes dans les métropoles voient leurs bénévoles venir de plus en plus loin, en raison d'une situation foncière fortement contrainte les poussant à habiter dans des zones moins chères et excentrées. Ces trajets, qui rendent déjà difficiles l'engagement des bénévoles,

Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », dans « *Devenirs militants* », *Revue française de science politique*, 51, 1-2, 2001, pp. 199-215.

Annie Collovald, *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection : Res Publica, 2002, 234 p.

Lionel Prouteau, François-Charles Wolff, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et statistiques*, n° 372, 2004.

Stéphanie Vermeersch, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, vol. 45, no. 4, 2004, pp. 681-710.

Bénédicte Havard Duclos et Sandrine Nicourd, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, 2005.

Bénédicte Havard Duclos et Sandrine Nicourd, « Associations de solidarité : les motifs de l'engagement », *Sciences humaines*, HS n°50, sept-oct. 2005, p. 72-74.

Laurent Thévenot, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006.

Howard S. Becker, « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* [En ligne], Découvertes / Redécouvertes, Howard Becker, mis en ligne le 22 octobre 2006.

Bénédicte Havard Duclos et Sandrine Nicourd, « Les ressorts des engagements des responsables associatifs », in *La France bénévole 2007*, publication du CERPPI.

Sandrine Nicourd, « Qui s'engage aujourd'hui ? Regards sociologiques sur la participation », *Informations sociales*, vol. 145, no. 1, 2008, pp. 102-111.

peuvent conduire à leur défection quand interviennent dans leur vie des changements professionnels ou familiaux, même minimes. Or des fragilités, des besoins, des souffrances à proximité immédiate de leurs domiciles existent potentiellement, mais ne peuvent être allégés par un engagement de ces bénévoles en raison de l'absence d'antenne CRf à proximité. Il serait donc intéressant d'étudier les corrélations entre implantations CRf effectives, besoins sociaux sur le territoire et lieux d'habitation des bénévoles dans une aire urbaine précise.

Enfin, ces enjeux doivent nécessairement être appréhendés à l'aune de l'évolution du bénévolat et des métiers de l'action sociale en France, qui soulève en particulier la question de la professionnalisation. Les bénévoles d'associations humanitaires viennent régulièrement et de plus en plus appuyer les travailleurs sociaux dans leur mission d'aide envers les individus dans le besoin, par exemple à travers de nouveaux dispositifs tels que les « maraudes mixtes »². L'analyse des rapports entre bénévoles et travailleurs sociaux, entre différences et similitudes, tend à montrer que, devant l'enjeu d'un « agir collectif » auprès des bénéficiaires, l'action conduite par les bénévoles est complémentaire de l'approche des travailleurs sociaux³. Cela dit, on manque encore de travaux sur la nature de leurs interactions sur le terrain, la façon dont les différences de statut et de connaissance notamment génèrent des postures risquant de contrevenir à cette complémentarité et finalement à la qualité de l'action et de l'engagement bénévole. Ce sont autant de points sur lesquels il convient de se pencher si l'on veut comprendre ces interactions entre les bénévoles et les professionnels de l'action sociale et les conditions d'une bonne synergie pour une meilleure efficacité de leurs actions.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en France métropolitaine.

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

² Les maraudes mixtes Etat-Département sont destinées à venir en aide aux enfants et familles en situation de forte précarité. Il s'agit de faire intervenir ensemble les associations, les services de l'Etat et ceux des départements pour repérer puis accompagner les familles sans domicile fixe. Elles sont déployées dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté via les conventions signées entre l'Etat et les Conseils départementaux ou Métropoles. Pour ce plan qui prévoit que 50 dispositifs de maraudes mixtes seront déployés dans 16 départements, l'Etat investit 10 millions d'euros d'ici 2022.

³ Laheyne, Cédric. « Bénévoles et professionnels. Anatomie d'une complémentarité », Le sociographe, vol. 40, no. 4, 2012, pp. 68-79.

Conditions de candidature

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre de projets individuels ou collectifs.

Les financements accordés dans le cadre de projets collectifs sont attribués à un.e chercheur.e, auteur.e de la candidature et considéré.e comme le coordinateur ou la coordinatrice du projet, responsable de la réalisation de la recherche et de la tenue des engagements en contrepartie du financement selon les conditions d'attribution et modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document, la convention et la charte de la Fondation.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50 % ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2020**.

Il n'existe pas de condition de nationalité. La Fondation privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires (hors France).

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les chercheur.e.s souhaitant candidater doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 17 mai 2020 à minuit**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, le cas échéant répartition des tâches parmi les membres de l'équipe, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, et le cas échéant les CV de chaque membre de l'équipe de recherche ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2020** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque institution de recherche impliquée dans le projet (optionnel) ;
8. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 20 mars 2020 au 17 mai 2020 à minuit**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature seront évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection établira une proposition de sélection qui sera soumise au CA de la Fondation, qui établira enfin la sélection finale lors de sa réunion qui aura lieu le **1^{er} juillet 2020**. Les résultats seront communiqués par mail le lendemain.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat.e :
 - une **bourse de recherche individuelle de 17 000 euros** ;
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « Pratique & Humanités » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** »
 - création d'un espace dédié à la recherche conduite sur le site de la Fondation
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La gestion des financements accordés dans le cadre de projets collectifs conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, seul.e bénéficiaire du financement.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des *working papers*.
- La période de recherche commence le **1^{er} septembre 2020**, et au plus tard le **15 septembre 2020**, de l'année d'attribution du financement. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou *working papers*, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

27 mars 2020	Lancement de l'appel à candidatures
24 mai 2020	Clôture des candidatures à minuit
Juin 2020	Evaluation des candidatures
1 ^{er} juillet 2020	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
2 juillet 2020	Annonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet-Août 2020	Signature par le/la lauréat.e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2020	Début de la recherche
1 ^{er} septembre 2021	Fin de la recherche

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr